

Le Maire de la Commune de Vendargues

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

VU l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Route

VU l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière

CONSIDERANT qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de règlementer le stationnement et la circulation sur diverses voies – afin de permettre le tournage d'un court métrage par la société DACOR FILMS du 07/02/2017 au 09/02/2017 inclus (Cf. autorisation de voirie

## A R R E T E

**Article 1** Afin de permettre la réalisation du tournage d'un court métrage par la société DACOR FILMS du 07/02/2017 au 09/02/2017 inclus, **le stationnement et la circulation seront règlementés de la manière suivante :**

- **Du lundi 06/02/2017 à partir de 18 h 00 au vendredi 10/02/2017 jusqu'à 8 h 00 :**
  - stationnement interdit sur 12 places de parking à l'avant de l'Ecole Andrée COSSO et de 12 places à l'arrière de l'Ecole Andrée COSSO
  - stationnement interdit sur 10 places de parking sur la Place de la Mairie et de 10 Places du Parking BONNET – rue du Teyron
- **Du mardi 07/02/2017 à partir de 18 h 00 au jeudi 09/02/2017 jusqu'à 8 h 00 :**
  - stationnement interdit sur la rue de l'Aficion, sur la portion comprise entre le n° 4 et le n° 8 et sur la portion comprise entre les n° 3 et n° 7, ainsi que sur la petite place située entre le n° 3 et le n° 5
  - stationnement interdit sur la rue de l'Orée du Bois sur la portion comprise du n° 7 au n° 1 et sur la portion comprise du n° 10 au n° 12

**Par ailleurs, la circulation sera interdite par intermittence dans la rue de l'Aficion** afin de permettre les prises de vue, **le Mercredi 08/02/2017 entre 9 h 00 et 13 h 00.**

**Article 2** Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

**Article 3** Le Directeur Général des Services, la Gendarmerie de Castries, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera :

- Transmise à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Castries

- Publiée en Mairie

Fait à Vendargues le 24 janvier 2017

Pour le Maire empêché

le 1er Adjoint,

Guy LAURET

